



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 décembre 2025, à 18h30

Présents : Sandrine Cosserat, Michel Blaszczyk, Patricia Pérona Ména, M. Anne Muller, David Ferrigno, Nathalie Bourriel, Nathalie Vanni, Renée Viard-Siri, Adrien Étienne, M. Pierre Pinson, André Garbi

Absents : Jacques Bonte, Catherine Balp, Anne Pioli, Frédéric Escuyer, Jean-François Popielski, Christian Herpin

Procuration : Claude Fargeton à Michel Blaszczyk
 Anne Vancauwenberghe à Sandrine Cosserat

Nombre de membres présents : 11

Quorum atteint (10 membres présents) : **OUI** ~~NON~~

Secrétaire de séance : Nathalie Vanni

Séance ouverte à : 18h33

Validation du compte rendu de la réunion du CM du 13/10/2025 rédigé par Nathalie VANNI, désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Remarques formulées :

VALIDÉ.....

ou

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé et signé par Mme le Maire.

ORDRE DU JOUR

1. Administration Générale :

- a) Projet Educatif Territorial (PEdT) : convention pour la mise place période 2026-2028
- b) Convention de servitude entre le SDE04 et la Commune pour l'enfouissement des réseaux électriques – parcelle AI 858 l'Hubac de St Antoine
- c) SMSMDE – Travaux coordonnés France Telecom 2024 : convention de financement
- d) TE/SDE04 : modifications statutaires
- e) Bail de chasse
- f) Convention de mise à disposition du dojo à la Fédération Française de Judo
- g) Provence Alpes Agglomération : convention haies

2. Finances :

- h) Op « Rénovation Exemple de l'Ecole Elémentaire » - partie ALSH : nouveau plan de financement et demande de soutien financier auprès de la CAF et du CDST
- i) Op « 4 entrées du centre ancien » - partie « caves Chedid » : demande de soutien financier auprès du Fond Friche Région Sud Paca
- j) Op « OPAH-RU » : validation du périmètre d'intervention et du nombre de logements à réhabiliter, demande de soutien financier auprès de l'Etat, la Région, le Département
- k) Engagement de la Commune dans la validation et le déploiement du livret communal de lutte contre les Dépôts sauvages
- l) Créances éteintes et créances à admettre en non-valeur
- m) Créances douteuses : provision à constituer ; virement de crédits nécessaires
- n) Local MSP2 R-1 : fixation du montant du loyer à compter du 1^{er} janvier 2026
- o) Fiscalité : exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux appartenant à une collectivité territoriale occupés par une maison de santé

3. Personnel

- p) Protection sociale complémentaire – risque santé : adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 04 (CDG 04) avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT 04) et détermination du montant de la participation employeur accordé à chaque agent qui adhèrera au contrat collectif en santé associé à la convention de participation
- q) Approbation du tableau des emplois et effectifs

1 – Approbation de la convention relative à la mise en place d’un Projet Educatif Territorial (PEdT) valable pour la période 2026-2028

Le projet de convention a été transmis à l’ensemble des conseillers.

Cette convention vise à approuver le Projet Educatif Territorial de la Commune de Volonne.

Le PEdT établi sur 3 ans vise à :

- Responsabiliser les jeunes dans la création et la réalisation de projets collectifs, coopératifs, développer la culture de la participation et de l’engagement,
- Encourager la vie collective, la socialisation en lien avec les parents, la citoyenneté et le respect.
- Donner envie de découvrir le monde extérieur : activités sportives, culturelles, artistiques, en partenariat avec des associations du village et les parents.
- Favoriser la découverte de notre environnement, sa richesse et sa préservation.

Il est proposé au conseil d’approuver le PEdT et d’autoriser la signature de cette convention.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

2 – Convention de servitude entre le SDE04 et la Commune pour l’enfouissement des réseaux électriques – parcelle AI 858 l’Hubac de St Antoine

Le SDE04 a transmis une convention de servitude pour l’enfouissement des réseaux électriques sur la parcelle AI 858 sise Route de l’Ubac.

Il est demandé au conseil municipal d’approuver ce projet de convention et d’autoriser sa signature.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

3 - SMSMDE – Travaux coordonnés France Telecom 2024 : convention de financement

Le projet de convention a été transmis à l’ensemble des conseillers.

Cette convention fixe les modalités de cofinancement entre le SMSMDE et la Commune pour les études des travaux d’enfouissement « Rue du Verger ».

La participation de la Commune s’élèverait à 3 375,72 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2026.

Il est proposé au conseil d’approuver la convention et d’autoriser sa signature.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

4 – TE/SDE04 : modifications statutaires

A retirer – hors délai : arrêté préfectoral approuvant la modification reçue le 1^{er} décembre 2025.

5 – Bail de chasse

A reporter au prochain CM en janvier

6 – Convention de mise à disposition du dojo à la Fédération Française de Judo

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Cette convention définit les modalités de mise à disposition du dojo communal à la Fédération Française de Judo.

La Fédération Française de Judo pourra via cette convention réaliser des travaux d'amélioration du dojo, après accord de la Mairie. (possibilité d'avoir une subvention de 50 000€)

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce projet de convention et d'autoriser sa signature. Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

7 – Provence Alpes Agglomération : convention haies

Dans le cadre du dispositif « Marathon de la biodiversité » de Provence Alpes Agglomération, 164 m linéaires de haies seront plantés sur l'Espace Perona. Il convient de définir les modalités de mise en œuvre, les obligations et les responsabilités respectives entre PAA et la Commune : PAA prendra en charge le financement des plants et protections et la Commune le coût de plantation et de l'entretien pendant 10 ans.

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Il est proposé au conseil d'approuver la convention et d'autoriser sa signature.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

8 – Op « Rénovation Exemple de l'Ecole Élémentaire » - partie ALSH : nouveau plan de financement et demande de soutien financier auprès de la CAF et du CDST

Par délibérations en date du 25 janvier 2023, du 14 avril 2025, du 9 juillet 2025 et du 19 septembre 2025, le conseil municipal avait approuvé l'opération « Rénovation Exemple de l'Ecole Élémentaire » et validé le plan de financement prévisionnel.

A la suite de différents échanges avec la CAF et le CDST, il convient de modifier le plan de financement pour la construction du bâtiment ALSH, le mobilier et les études.

Le nouveau plan de financement pour la partie ALSH serait le suivant :

Dépenses	Coût HT	
Bâtiment ALSH périscolaire – Accueil jeunes	216 191,00 €	
Dépenses de rénovation énergétique ALSH périscolaire – Accueil jeunes	155 973,00 €	
Aléas ALSH	22 330 €	
Mobilier ALSH	35 000,00 €	
Etudes ALSH	14 850,39 €	
Total	444 344,23 €	
Financement Département 04 – CDST	111 086,06 €	25 %
Financement CAF	199 954,90 €	45 %
Autofinancement	133 303,27 €	30 %

Il est proposé de valider le plan de financement présenté et d'autoriser à solliciter les aides financières.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

9 – Op « 4 entrées du centre ancien » - partie « caves Chedid » : demande de soutien financier auprès du Fond Friche Région Sud Paca

L'appel à manifestation d'intérêts « identification et reconversion des friches » de la Région PACA vise à accompagner les collectivités dans le cadre de leur projet de reconversion de friches.

Dans le cadre de l'opération « 4 entrées du centre ancien », les études et les travaux préparatoires sur les caves du Moulin Chedid peuvent être financés par ce dispositif.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Coût HT	
MOE	9 000,00 €	
Autres études : études préalables, plans topos...	17 000,00 €	
Travaux préparatoires	4 000,00 €	
Total	30 000,00 €	
Financement Région PACA	12 000,00 €	40 %
Autofinancement	18 000,00 €	60 %

Il est proposé de valider le plan de financement présenté et d'autoriser à solliciter l'aide financière auprès de la Région PACA.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

10 - Op « OPAH-RU » : validation du périmètre d'intervention et du nombre de logements à réhabiliter, demande de soutien financier auprès de l'Etat, la Région, le Département

L'étude pré-opérationnelle OPAH réalisé en 2024 et en 2025 a permis d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements en matière d'habitat, et préconise la mise en œuvre d'une OPAH RU d'une durée de 5 ans. Les objectifs à atteindre dans le cadre de cette OPAH-RU sont les suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique,
- Lutte contre la vacance,
- Favoriser l'adaptation des logements,
- Lutter contre l'insalubrité et logements très dégradés,
- Accompagner l'organisation des copropriétés dégradés.

Il a été défini un objectif de 45 logements à réhabiliter sur 5 ans.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Logements de propriétaires occupants	3	7	9	7	5	31
Dont travaux lourds (logement indignes ou très dégradés)	0	1	1	1	1	4
<i>Dont très modeste</i>		1	1			2
<i>Dont modeste</i>				1	1	2
Dont rénovation énergétique	1	4	4	4	2	15
<i>Dont très modeste</i>	1	2	2	2	1	8
<i>Dont modeste</i>		2	2	2	1	7
Dont adaptation à la perte d'autonomie (également ouvert aux locataires)	2	2	4	2	2	12
<i>Dont très modeste</i>	1	1	2	1	1	6
<i>Dont modeste</i>	1	1	2	1	1	6

Propriétaires bailleurs	1	1	1	2	1	6
Dont travaux lourds (logement indignes ou très dégradés)		0		1	1	2
<i>Dont très modeste</i>						0
<i>Dont modeste</i>		0		1	1	2
Dont rénovation énergétique	1	1	1	1		4
<i>Dont très modeste</i>		1		1		2
<i>Dont modeste</i>	1		1			2
Copropriétés (exprimé en nombre de logements, et entre parenthèses nombre de copropriétés)	0	0	4 (1)	2 (1)	2 (1)	8 (3)
Copropriétés fragiles			4 (1)			4 (1)
Copropriétés dégradées sans procédure				2 (1)	2(1)	4 (2)
TOTAL en nombre de logement						45

Le montant des aides aux travaux et de l'animation ont été estimés.

	Aides aux travaux				Suivi-Animation	
	Dont propriétaires occupants	Dont propriétaires bailleurs	Dont syndicat de copropriétés	Aides complémentaires	Dont part fixe	Dont part variable
Montant par type	966 780 €	178 002 €	98 000 €	35 000 €	200 000 €	76 580 €
Total par aide	1 277 782 €				276 580 €	
Total général	1 554 362 €					

Cette opération peut être financée par l'Etat, la Région PACA et le département 04.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Participation totale de l'ANAH	103 647 €	292 147 €	351 217 €	346 064 €	230 887 €	1 323 962 €
Participation totale de la Région PACA	1 500 €	5 500 €	7 000 €	7 000 €	4 200 €	25 200 €
Participation du département 04	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €
Participation de la commune	23 200 €	34 700 €	45 400 €	38 700 €	33 200 €	175 200 €

La participation financière de la commune serait répartie de la manière suivante :

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Participation commune	23 200 €	34 700 €	45 400 €	38 700 €	33 200 €	175 200 €
Aides aux travaux	5 700 €	13 700 €	20 900 €	17 700 €	12 000 €	70 200 €
PO	4 200 €	12 200 €	14 400 €	12 200 €	8 200 €	51 200 €
PB	1 500 €	1 500 €	1 500 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
Copro	0 €	0 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €	10 000 €
Aides aux travaux complémentaires (ravalement de 20 façades secteurs centre-est-mairie)	3 500 €	7 000 €	10 500 €	7 000 €	7 000 €	35 000 €
Aides à l'ingénierie	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	70 000 €

Une convention reprend les différents éléments.

Il est proposé d'approuver la convention, d'autoriser sa signature, de valider le plan de financement, de solliciter les aides financières et d'inscrire au BP 2026 les crédits nécessaires.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

11 - Engagement de la Commune dans la validation et le déploiement du livret communal de lutte contre les Dépôts sauvages

Par délibération du 23 septembre 2024, le conseil municipal avait approuvé la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt régional « Dispositif Dépôts Sauvages ». A la suite des réunions de travail avec les différents partenariats, un livret communal de lutte contre les dépôts sauvages a été élaboré. Il est proposé de valider ce livret et les mesures inscrites : 7 actions, échelonnées sur 2 ans au lieu de 1 année.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

12 – Créances éteintes et créances à admettre en non-valeur

Les services du comptable public de la collectivité ont transmis la liste des créances à admettre en non-valeur et des créances éteintes ; liste transmise à l'ensemble des conseillers.

Créances à admettre en non-valeur : 22 € à comptabiliser au compte 6541

→ Compte tenu du faible montant il est proposé d'admettre cette non-valeur.

Créances éteintes : 251.80 € à comptabiliser au compte 6542

→ Demande d'effacement des dettes (dossier BDF de surendettement).

Il est précisé que les crédits budgétaires prévus au BP2025 sont suffisants.

Il est proposé de valider les propositions du comptable public.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

13 – Créances douteuses : provision à constituer – virement de crédits nécessaire

L'état des créances dont le recouvrement est incertain a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Le montant de ces créances s'élève à la somme de 5 867.64 € ; sur ce montant il reste à recouvrer la somme de 4568.47 €.

Compte tenu des diligences en cours exercée par le comptable public et de l'incertitude quant au recouvrement, il est proposé de constituer une provision pour le montant restant, soit 4568.47 €.

Après vérification, le montant prévu au BP2025 est suffisant, il n'est pas nécessaire de prévoir un virement de crédit.

Il est proposé de constituer une provision pour dépréciation des créances à hauteur de 4568.47 €.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

14 - Local MSP2 R-1 : fixation du montant du loyer à compter du 1^{er} janvier 2026

Bureau de 15,5m² + Annexe de 2,6m²

Loyer mensuel proposé : 270€ / Charges : 144€

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

15 - Fiscalité : exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux appartenant à une collectivité territoriale occupés par une maison de santé

La documentation relative à la possibilité d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), les locaux appartenant à une collectivité territoriale occupés par une maison de santé (art 1382 C bis du Code Général des Impôts) a été transmise à l'ensemble des conseillers.

Les locaux abritant les 2 MSP remplissent les conditions d'exonération.

Il est proposé de fixer le taux d'exonération à 100 % pour une durée de 30 ans.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

16 - Protection sociale complémentaire – risque santé : adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 04 (CDG 04) avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT 04) et détermination du montant de la participation employeur accordé à chaque agent qui adhèrera au contrat collectif en santé associé à la convention de participation

Le projet de délibération a été transmis à l'ensemble des conseillers accompagné de l'avis du Comité Social Territorial.

Il est précisé que la campagne d'information faite auprès des agents communaux (titulaires et non titulaires) a remporté un franc succès : 8 agents souhaitent adhérer (1 agent a répondu défavorablement, les autres n'ont pas répondu).

Afin de permettre l'adhésion des agents qui le souhaitent, le conseil municipal doit :

- Valider l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2026 à la convention de participation conclue entre le CDG04 et la MNT pour les risques santé,
- Fixer le montant de la participation financière à 20 € brut pour chaque agent adhérent au contrat collectif.

NB : ce montant de 20 € brut par agent par mois avait été fixé précédemment par délibération dans le cadre d'adhésion à un contrat santé labellisé.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

17 – Approbation du tableau des emplois et des effectifs

Le tableau des emplois et des effectifs a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Il est précisé que le CST a été saisi pour la suppression de 5 emplois (prochaine réunion en début d'année 2026).

Il est proposé de valider ce tableau en l'état ; un nouveau tableau sera arrêté et soumis à approbation dès le retour de l'avis du CST.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
13			13

Informations :

Avancement du projet de rénovation de l'école élémentaire de Volonne, le bâtiment et salle de motricité dans un 1^{er} temps, annexe dans un 2^{ème} temps et la cours dans un 3^{ème} temps pour un lancement des consultations à la mi-janvier pour des offres fin février.

Déconstruction en avril, organisation d'un temps mémoriel. Réemploi des matériaux, financé par le LEADER.

Service civique au 1^{ère} janvier à la bibliothèque.

Obtention d'un avis favorable en comité de programmation LEADER pour l'opération REEMPLOI

Retour sur le lancement de TERRITOIRE D'ENGAGEMENT

Vourono spécial urbanisme en centre ancien

Invitation aux vœux au 10.01.2026 à 10h30

Prochaine réunion du CM : 26 janvier 2026

La séance est levée à 20h28

